

PACIFIER UN ETABLISSEMENT A LA DERIVE

Intervenante : Sarah BRIOLIN (*)

(*)Provisure du lycée Romain Rolland de Goussainville (95)

Introduction

Le lycée polyvalent Romain Rolland accueille 1200 jeunes issus de communes dont certaines sont très déshéritées. Classé établissement sensible, il est tristement célèbre pour des faits de violence largement médiatisés. Ce récit, dont nous avons volontairement gardé le style direct et parlé, rend compte de l'action développée pendant plusieurs années par une proviseure dès sa nomination et de nombreux enseignants déjà sur place ou nouvellement nommés qui décident de le faire émerger de l'état d'anomie et de souffrance dans lequel il est plongé. La bataille s'engage ; les premiers jalons sont posés qui marquent concrètement et symboliquement la rupture avec le passé et le début d'une refondation de l'établissement.

L'autorité s'y (ré) institue. La chef d'établissement en est la figure centrale, à l'intérieur et pour l'extérieur. Elle porte et exprime la volonté de réussir ; elle écoute, propose, organise, sanctionne, et endosse une totale responsabilité. Son autorité découle de son statut et de sa compétence d'expert. Des pratiques sont adoptées en tant qu'"outils" qui impliquent le plus grand nombre d'adultes et répartissent tâches et responsabilités. La démarche est pragmatique ; les procédures mises en place sont utilisées de façon souple, non dogmatique, adaptées aux événements et aux situations. Elles s'inscrivent dans une ligne d'action bien tracée : engagement collectif, aide et soutien rapprochés aux adultes et aux jeunes en difficulté, immédiateté des sanctions, parfois dures mais toujours suivies d'un accompagnement. Tout cela est animé par la parole, qui donne du poids, réduit l'anonymat, qui donne un sens aux dispositifs. Par la voie de son proviseur, l'établissement revendique son autonomie : seuls ses usagers peuvent savoir ce qui est bon pour lui, il doit par conséquent être force de proposition. C'est sur cette base que se nouent les relations avec les instances extérieures et les autorités de l'Éducation Nationale. À celles-ci il est rappelé que le lycée est un bien qui appartient à un territoire, et que toutes doivent contribuer à en sauvegarder la valeur. Les demandes de collaboration - ponctuelles ou plus constantes - sont précises. La hiérarchie est très sollicitée, sur le mode de l'alliance : toujours informée, elle est tenue d'accorder des libertés qui sont, elles aussi, très spécifiées, très circonscrites.

Enfin, ce témoignage nous rappelle utilement que, dans un établissement très ébranlé par des phénomènes de destruction, les mesures répressives, bien que nécessaires, ne peuvent suffire à reconstituer l'édifice. Le système d'action, le système d'autorité doivent se transformer ; traiter ou prévenir la violence, c'est aussi réaménager le fonctionnement et les positions des protagonistes. Mais qu'en est-il de la sphère pédagogique, de la classe au quotidien, lieu où les antagonismes ont pris racine ? Ce point n'a pas été abordé ici, ce n'était pas le propos ; mais un chef d'établissement peut-il également assurer le rôle d'impulseur pédagogique ?

Témoignage de Sarah Briolin

En 1980, j'étais chef d'établissement en Guyane ; puis j'ai travaillé dix ans en Normandie dans un collège ZEP, et pendant quinze ans j'ai été responsable de ZEP. J'ai toujours préféré travailler en ZEP ; mais, en acceptant la direction du lycée Romain Rolland en 1997, je ne m'attendais pas à vivre des phénomènes de violence d'une telle intensité, d'une telle ampleur : des échos en sont parvenus jusqu'au Danemark, et des collègues danois nous ont envoyé leurs encouragements ! Je me propose de donner un aperçu de ce que je perçois et reçois comme violence en tant que chef d'établissement ; je parlerai

du jeune, écartelé entre deux logiques et prendrai des exemples d'actes violents qui ont été commis dans mon lycée.

Nous parlerons des traitements que l'on a pu apporter (je prends ici le terme de traitement dans le sens de prévention et anticipation des phénomènes), des dispositifs, du travail en équipe, du partenariat, et des réponses, appliquées de façon radicale ou avec douceur, aux actes de violence, ces actes qui ont déstabilisé l'établissement, désespéré les enseignants et nous ont menés au bord du découragement.

Peut-être aurons-nous le temps de réfléchir à ce qui, dans l'action menée à Romain Rolland, peut être transférable, tout en étant conscients que ce qui a marché ici peut ne pas marcher ailleurs, étant donné la multiplicité des facteurs qui entrent en jeu (environnement, architecture, équipe pédagogique, parents d'élèves, élèves fréquentant l'établissement).

Le jeune

Le jeune est déchiré entre deux logiques : celle de l'environnement social et économique (quartier, copains...) et celle de l'établissement. Ceci est valable pour tous les jeunes. Mais lorsque l'on évoque les phénomènes de violence, il ne faut pas oublier que ces derniers ne concernent que 5 à 6 %, voire 10 % de nos élèves. La grande majorité de ceux-ci demande que l'on spécifie bien qu'il s'agit en l'occurrence de "certains élèves", de "quelques élèves", et ne veulent pas d'amalgame entre ceux qui désirent réussir et les autres. Je dirai qu'il y a 80 % des jeunes qui sont dans ce cas, quel que soit leur milieu ; ils sont généreux, formidables, extraordinaires ; ils ne travaillent pas beaucoup mais veulent tout de même s'en sortir, faire quelque chose.

De ces 80 %, ici, nous n'allons pas parler, mais nous savons qu'ils existent, et au quotidien. Nous sommes tenus de nous appuyer sur un grand nombre d'entre eux pour mettre en place et mener les actions de prévention dont nous allons parler. Certains d'entre eux arrivent au lycée avec un fort sentiment de révolte et de souffrance, de hargne et de violence ; et ils le disent souvent : "J'ai la rage", "j'ai la haine". "La haine", c'est clair, c'est la haine de l'école. Ils l'expriment très bien : l'école leur a raconté des histoires. Elle leur a dit, et leur dit encore : "Travaillez bien, vous aurez un diplôme, vous vous en sortirez". Mais ils s'aperçoivent qu'autour d'eux ceux qui s'en sortent financièrement et roulent les mécaniques ne sont pas forcément ceux qui ont fait ce que l'école demandait.

Ils ont davantage de difficultés à exprimer ce qu'il y a sous "la rage". Depuis plusieurs années, nous y travaillons avec l'équipe de professeurs et nous sommes cependant incapables de vous dire pourquoi cette rage s'exerce et contre quoi. Mais elle se manifeste dans notre établissement par un affrontement avec les enseignants, qui devient catastrophique lorsqu'on face de la souffrance de l'élève vous avez le doute et la souffrance de l'enseignant.

L'équipe des enseignants est motivée, croit à ce qu'elle fait ; tous sont diplômés, agrégés ou certifiés ; ils croient qu'avec la direction il est possible d'avancer, de résorber le problème de la violence et d'avancer vers l'intégration. Mais lorsqu'ils n'aperçoivent pas de résultat, souffrance et doute réapparaissent : "Je fais bien mon boulot, j'y crois. J'ai de l'estime pour les élèves, enfin je fais tout ce que je peux, mais ce n'est pas possible". Et c'est là que nous intervenons, chef d'établissement, que nous devons jouer notre rôle : écouter, resituer les problèmes sur le plan pédagogique, essayer de voir si des conciliations sont possibles tout en restant dans la norme et la règle.

La prise en main de la situation

Nous sommes partis d'une situation de grande violence et arrivés à une situation de paix sociale. Trente professeurs travaillent actuellement à cette évaluation.

L'établissement était en proie à la violence : bagarres répétées, graffiti recouvrant tous les murs, bandes entrant dans le lycée, enseignant poignardé, tentatives de suicide d'élèves et d'un enseignant. Nous étions toujours en train de courir, je n'en dormais pas la nuit, des collègues non plus : ils prenaient le matin le RER vers le lycée remplis d'angoisse.

Sentant le vent venir sur un probable envahissement du lycée par des bandes, j'avais alerté la hiérarchie et la police. Quand j'ai demandé aux CRS d'intervenir, ils sont arrivés tout de suite, bardés comme en mai 68, et c'est une impression que nous n'oublierons jamais. On a eu 18 mois d'enfer.

Nous avons commencé à travailler le jour où j'ai appelé la hiérarchie et ai dit "Monsieur le Recteur, j'ai besoin de trois jours sans élève dans le lycée pour commencer à travailler". J'étais encouragée de façon extraordinaire par un groupe de professeurs que je rencontrais tous les jours et qui disaient : "Nous ne partons pas. Nous ne partons que lorsque ça ira mieux". Avec ces professeurs et avec de jeunes enseignants nouvellement nommés, nous nous sommes mis au travail. Les syndicats nous ont laissés tranquilles ; je leur ai demandé : "Quelles solutions apportez-vous ?" et ils n'en avaient pas.

La hiérarchie nous a accordé une semaine presque complète sans élèves, et nous avons organisé une série de réunions : une avec les professeurs coordinateurs, une avec les professeurs principaux, une autre avec les professeurs principaux et les professeurs coordinateurs. Puis ce fut avec les agents de service et enfin les CPE. Le troisième jour, nous avons pu introduire les parents car nous savions ce que nous voulions et nous avons pu travailler ensemble. Ensuite, nous avons fait rentrer les élèves par vagues (le lycée comporte toutes les sections et des classes post-baccalauréat).

Nous étions site expérimental de lutte contre la violence et nous nous sommes attelés à l'élaboration d'une charte. Lorsque Madame Ségolène Royal nous l'a demandée, nous étions contents de dire que nous la construisions ; elle a rencontré une équipe du lycée et a travaillé avec elle. Le ministre Claude Allègre m'a convoquée et m'a demandé très directement : "Je veux savoir. Madame, comment, après deux ans, vous commencez à gérer ce lycée ingérable." La question m'a déroutée ; j'étais alors dans l'incapacité d'apporter des éléments de réponse.

La charte anti-violence est le résultat du travail que nous avons fait tous ensemble. Tout a découlé de la première phrase qui est "Apprenons à vivre ensemble" : nous nous sommes fixés des règles et avons mis en place des commissions.

J'insiste : ce travail est notre travail. J'ai pensé que le lycée était à même de gérer ses propres difficultés en faisant appel à ses ressources internes. Certes, nous avons besoin de partenariat mais nous ne devons pas perdre notre âme. Nous, école, nous avons une spécificité et devons la garder.

Un certain nombre d'incivilités étaient pour nous des choses banales, que nous gérions. En revanche, la répétition quotidienne de faits de violence nous donnait l'impression de ne pas pouvoir nous en sortir, de nous enfoncer chaque jour davantage. J'ai considéré qu'il y avait une situation de guerre et j'ai demandé qu'il y ait dans le lycée une cellule de crise composée du préfet de région, du président du Conseil général, du recteur, de l'inspecteur d'académie, des Renseignements généraux, de la Protection judiciaire de la jeunesse, de la police, des pompiers.

Quand j'ai demandé cela, on m'a dit : "Madame le proviseur, vous dramatisez ; comment pouvez-vous dire que vous êtes en situation de guerre ?" J'ai répondu : "Ce n'est pas une situation de guerre quand il y a le feu ? quand on vous détruit tout, qu'on vous brûle un CDI, avec tout ce que cela suppose culturellement et psychologiquement ? quand les professeurs sont obligés de s'enfermer à clef dans la classe parce que dans les couloirs des individus circulent qui veulent tout faire voler en éclat ?"

J'ai insisté sur cette notion de guerre. Quand il y a guerre, on met en place une stratégie, on l'applique, tout le monde s'y met, chacun s'investit et alors on peut peut-être s'en sortir. En définitive j'ai été écoutée. Je l'ai été lorsque j'ai parlé du caïdat, de ces jeunes qui mettent l'institution scolaire en situation de vulnérabilité, qui exercent leur suprématie au lycée.

La première personne qui a bougé a été Monsieur Forestier, le recteur : "Je comprends mieux, a-t-il dit, les soucis de votre établissement. Je prends en main l'organisation de cette cellule de crise." Effectivement, moins de huit jours après, elle s'est réunie dans l'établissement, en présence de deux professeurs auxquels j'avais demandé d'être présents.

Une scène qui s'est passée dans la cour de récréation du lycée m'a vraiment fait peur. J'ai vu un jeune se poster sur le perron de la Maison du lycéen (la région nous a construit quelque chose de magnifique) ; il a fait un signe et, en moins de trois minutes, trente jeunes l'ont entouré. C'était un garçon que nous surveillions, et pourtant, en pleine foule, il a pu d'un signe rassembler sa bande... Sans doute ces jeunes regardent-ils en permanence le chef, ont-ils le regard braqué sur lui, alors que nous, nous pensons qu'ils sont en train de se parler, de faire connaissance !

Nous avons tremblé et c'est ce **phénomène de caïdat** qui a convaincu les autorités de nous apporter leur soutien. J'ai réuni tous les caïds et je leur ai dit : "Vous avez un territoire, vous êtes caïds sur votre terrain ; me voyez-vous, moi, aller mettre la pagaille sur votre terrain ? Non ! Alors, comment pensez-vous que moi, caïd dans mon établissement, responsable de ce territoire, et tout le personnel du lycée acceptions que vous veniez fiche le bazar ici, dans cet espace qui est celui de votre future promotion

sociale, de la transmission des savoirs, un espace où vous pouvez parfaire votre éducation et réussir. Moi, je vous dis qu'il n'en est pas question... Pendant le premier trimestre, vous donnez des instructions à vos troupes, moi je donne des instructions aux miennes, mais je ne veux pas de bazar dans le lycée."

Les caïds sont interchangeables, et depuis dix-huit mois nous voyons apparaître les filles. Elles expliquent que leur caïdat est une défense contre les garçons. Si elles ne se montrent pas, disent-elles, aussi violentes que les garçons, ceux-ci tentent de les violer, les attaquent dans l'ascenseur où aucun secours n'est possible. Elles n'ont aucun autre moyen, assurent-elles, de contrebalancer la violence qui s'exerce sur elles, ne serait-ce même qu'au niveau de l'occupation du territoire.

Avec elles, nous faisons en ce moment un énorme travail pour leur expliquer qu'il y a peut-être d'autres formes de réponse ; mais il faudra encore une année pour les faire évoluer.

Les modes de traitement de la violence

1 - Le respect des règles

On peut dire que notre traitement de la question a été radical, sans aucune complaisance.

Nous disons aux élèves : "Votre situation familiale, vos soucis, on veut bien. Mais vous entrez dans une institution qui s'appelle un lycée. Cette institution a des règles et des lois que vous devez accepter. Nous, nous sommes là pour vous aider et vous accompagner dans le respect de ces règles. On tient compte de tous vos problèmes familiaux et sociaux ; on met en place tous les moyens possibles pour y remédier - espaces d'écoute, de soutien... - mais vous entrez dans un lycée qui est une institution de la République française et dont nous devons respecter les règles. La première chose à faire, à partir du moment où l'on franchit le portail, que l'on a montré sa carte de lycéen, que l'on a été autorisé à entrer, c'est de se conformer aux règles."

Notre règlement intérieur n'était pas bon : nous y avions mis tellement de choses qu'on ne s'y retrouvait plus. Nous en avons fait une exégèse qui a été approuvée par le Conseil d'administration, les professeurs, les personnels de service..., et les choses ont commencé à changer. Lorsqu'un acte délictueux grave se produit (1), on ne tergiverse pas, on fait tomber la sentence immédiatement, procédure peu fréquente dans l'Éducation nationale.

2 - Les outils

Le traitement de la violence passe également par un certain nombre d'outils que nous avons créés.

L'équipe d'écoute et de suivi des conduites déviantes

Elle est composée de professeurs, d'agents de service, des CPE et de moi-même. Pour chaque cas, nous fonctionnons en binôme.

Nous recevons l'élève dans une petite salle aménagée, propre à la confidentialité : " Bon, reconnaissez-vous le comportement que vous avez eu ? Voyez-vous ses conséquences ? Vous empêchez le professeur de faire cours, vous mettez la pagaille dans les couloirs, etc."

L'équipe prend le jeune, le suit pendant six semaines ; tous les jours, il a l'obligation de rencontrer les deux personnes qui en ont la charge, on lui demande s'il veut que ses parents soient avertis ; et à la fin on fait une évaluation à laquelle je participe. Et il est très rare que l'élève recommence les actes en question. Il peut en commencer d'autres, mais cela ne me gêne pas, l'équipe non plus, nous sommes patients et très motivés. Et je signale que depuis 18 mois, il n'y a plus de graffiti, ni de casse.

La cellule d'écoute pour les cas graves

Un élève blesse gravement un camarade et l'émotion est intense chez les autres élèves et chez les parents, qui accusent l'établissement d'être "pourri".

Nous avons demandé à l'hôpital de Garges-lès-Gonesse s'il n'existait pas un pédopsychiatre qui puisse nous apporter son aide dans les situations graves et traumatisantes. Le docteur Tian a accepté de venir bénévolement et fait un travail remarquable.

Une petite équipe s'est formée autour de lui - infirmière, assistantes sociales, CPE et moi-même – qui gère les situations extrêmes.

L'infirmière m'a dit ne pas avoir eu beaucoup de travail cette année et j'ai répondu : "Tant mieux, cela prouve que nous sommes sur la bonne voie". Et l'on peut souhaiter que cette équipe n'ait plus de raison d'être.

L'implication des maires

Nous avons impliqué les maires des communes qui nous envoient des élèves. Je les réunis une fois par an et sur 31 communes il y a à peu près 15 à 20 maires qui se déplacent. Je leur parle de l'établissement, de ses objectifs, des résultats que nous avons obtenus : nous étions très bas et nous avons bien remonté la pente. Je leur donne la liste des élèves habitant leur commune qui sont inscrits dans l'établissement, celle des élèves qui ont reçu des félicitations, des encouragements... Ceux-ci se voient remettre par la municipalité un diplôme. Je donne également la liste des élèves qui ont reçu un avertissement et qui posent problème.

Depuis deux ans, nous faisons un travail extrêmement intéressant sur l'absentéisme. Quand nous avons un élève qui est un absentéiste chronique et que tous les avis envoyés à l'Académie restent vains, nous le signalons au maire de la commune, et je peux vous dire que le maire de Garges-lès-Gonesse et d'autres font un boulot remarquable avec le jeune et les parents. Je ne sais pas ce qu'ils leur disent exactement... mais tout rentre dans l'ordre.

En termes de traitement et de travail en commun, cette liaison avec les maires marche vraiment bien.

La commission des sanctions

L'année où je suis arrivée, il y avait tellement de conseils de discipline que la situation n'était plus gérable et que des collègues voulaient quitter l'établissement. Nous nous sommes dit qu'avec ce que nous vivions nous aurions cinquante conseils de discipline dans l'année, que le Conseil de discipline serait dévalué et que nous risquions d'amalgamer comportements au lycée et travail scolaire. Si l'on voulait que le Conseil de discipline garde une valeur exemplaire, il nous fallait créer une commission des sanctions, et cela en dépit du B.O. du 11 juillet 2000.

Cette commission ne se réunit qu'en cas de besoin ; nous avons voulu ne pas nous enfermer dans quelque chose de rigide. Elle est présidée soit par le proviseur, soit par un adjoint ou par un CPE. Il y a toujours deux professeurs, un agent de service, un aide-éducateur. Elle joue le rôle de sas entre la faute et le Conseil de discipline et se réunit immédiatement après la faute.

Par exemple, un enseignant signale au CPE qu'un élève n'arrête pas de parler, de se lever, de gêner le cours ; la commission de sanction se réunit dans les 24 heures qui suivent. L'autre jour, un élève dit en cours au professeur que celui-ci "n'y connaît rien du tout". L'enseignant, décontenancé, continue son cours mais le désordre monte, monte... et heureusement la cloche sonne. Je suis mise au courant immédiatement et j'envoie chercher le fautif pendant l'heure suivante ; la sanction est appliquée sur le vif car si on envoie un petit mot à l'élève fautif pour lui dire qu'il a deux heures de colle le samedi, nous sommes sûrs qu'il ne viendra pas.

Nous utilisons toute la panoplie imaginable des sanctions.

Un jeune fait un graffiti sur la peinture que j'avais fait refaire pendant les vacances. Auparavant, il y avait tellement de graffiti qu'on ne les voyait plus. Mais là, on ne voyait que cela ! Ce jeune, peut-être poussé par ses camarades, s'est dénoncé et je lui ai dit : "Tu as osé faire cela sur la peinture neuve que nous avons fait refaire ?" La punition a été la suivante : ou l'on envoie la facture aux parents, ou bien l'élève vient pendant une semaine à 7h30 aider les agents de service à nettoyer le lycée ; on ne peut lui demander de faire disparaître le graffiti en raison de la toxicité du produit.

Réglementairement, je n'ai pas le droit de proposer ce type de sanction, mais l'inspecteur d'académie sait que je le fais, les fédérations de parents d'élèves et le Conseil d'administration sont au courant.

À l'occasion d'un problème entre un élève et une dame de service, nous avons réuni une commission de sanction à laquelle j'ai demandé au chef de cuisine d'assister. Nous avons demandé à l'élève de rédiger un samedi matin au lycée une rédaction sur le comportement des élèves au restaurant ; et un tuteur de quatre semaines (2) lui a été imposé comme à tous ceux qui passent en Commission de sanction. L'élève a fait le tutorat avec la dame de service et tous deux maintenant s'entendent très bien (elle lui fait même des crêpes !).

La présence à la consigne du samedi matin est exigée. Si l'élève a été défaillant, il doit être accompagné le lundi par un parent : ainsi la famille, l'Académie sont au courant.

Comme sanction, nous donnons très souvent un devoir supplémentaire, dont la note intervient dans la moyenne. Lorsque le jeune s'entête à ne pas vouloir faire ce devoir, on essaie de passer par le CPE, et, si le refus persiste, on me l'envoie. Je lui donne un délai, et si le devoir n'est toujours pas fait, je demande aux parents de venir chercher leur enfant et je leur dis que, si le devoir n'est pas fait, je ne pourrai pas le garder.

Il est vrai que nous allons à l'encontre des textes et que l'on peut nous attaquer devant la justice, mais nous sommes prêts à y aller ; on ne peut pas faire autrement. On ne cède pas, nous ne devons pas céder, et les professeurs l'ont compris. Quant à l'exclusion, de 48 heures à 10 jours, elle relève de mon pouvoir discrétionnaire.

Nous avons constaté que l'exclusion, telle quelle, n'avait pas ou peu une fonction éducative. Les enseignants ont proposé que l'élève exclu ait un travail scolaire à faire, et, pour l'aider, nous faisons appel à des associations locales susceptible de lui fournir un soutien. Mais je ne peux dire encore si cette formule fonctionne car nous ne l'expérimentons que depuis six mois.

Le groupe de pilotage parents

Les parents qui le souhaitent s'inscrivent dans ce groupe de travail qui organise l'information pour une année. Il a en charge de mettre en place une table ronde, une demi-journée avec les professionnels (professeurs, CPE) sur un thème choisi par les parents et pour lequel police, magistrat... apportent leur aide, et une conférence donnée par des spécialistes (thème choisi cette année : Les parents dans l'Europe).

Ce groupe de pilotage doit également préparer la rentrée, lors de laquelle les parents sont accueillis par d'autres parents.

À notre lycée correspondent environ 800 familles ; 50 sont très présentes, mais depuis la rentrée nous avons vu 478 parents.

Le groupe d'aide à l'insertion

Beaucoup de violences ont pour cause une orientation ratée, imposée.

Nous avons mis en place dans l'établissement une mission d'insertion qui fonctionne avec des enseignants et des documentalistes. Elle prend en charge des élèves qui n'ont pas une bonne orientation et qui s'en plaignent. Entre le 1er septembre et le 31 octobre, nous avons déjà corrigé un certain nombre d'erreurs venant des Commissions. Nous en informons l'Académie, car en dernier ressort c'est elle qui peut s'opposer à ce changement d'orientation....

La Mission d'insertion avec laquelle nous sommes en liaison nous a demandé de fabriquer un document présentant notre démarche.

Organisation pédagogique et fonctionnement

Enfin, quelques mots sur diverses dispositions qui aident au fonctionnement du lycée.

Les classes à projet

Nous y regroupons des élèves qui ont sur leur dossier de 3e : "A peu de chances de réussir au lycée" ou "Aurait pu réussir mais n'a rien fait", et qui sont relativement jeunes. J'ai lancé un appel d'offres aux professeurs volontaires et j'ai choisi un professeur principal. Ils ont mis en place des critères de programmation sans alléger les contenus.

Au début de chaque année, les élèves partent en séminaire d'adaptation avec leurs professeurs et le CPE de façon à fixer le projet pédagogique de l'année, le cadre de fonctionnement, le découpage des contenus sur l'année, le nombre de contrôles. Une évaluation est faite à la fin de chaque trimestre.

Cette année, nous aurons l'évaluation de la première cohorte en fonction des résultats reçu/collé au bac. Nous saurons si nous avons bien ciblé notre démarche, nous verrons ce qu'il faut corriger, puisqu'à la fin de la seconde les élèves vont dans toutes les premières de l'établissement.

Les professeurs restent d'accord pour continuer à exercer dans ce dispositif. Précisons que ces classes à projet reçoivent la visite des inspecteurs généraux et que les enseignants bénéficient d'une heure supplémentaire et d'une heure de concertation allouées par le Rectorat.

À l'autre bout, nous avons une classe dans laquelle les élèves ont 14, 16, 18 de moyenne en 3e. Le projet qui détermine les contenus, la pédagogie, est construit au mois de juin.

Des temps de "pauses régénératrices"

La course au temps est un problème très grave dans l'Éducation nationale. Mais moi, le temps, je le prends. À chaque trimestre, les élèves rentrent plus tard que les enseignants. (l'Inspection académique, les parents... sont au courant). Tout le monde est là, enseignants, agents de service... dans l'amphithéâtre de 175 personnes. On dit ce qui a marché, n'a pas marché ; on fait des groupes de travail et ensuite on se met d'accord sur un objectif vers lequel on portera ses efforts.

Les relations avec les syndicats

Lorsque je suis arrivée au lycée, les syndicats tiraient à boulets rouges sur l'administration « qui ne faisait rien » : « tout était de la faute de la Direction ». J'ai pensé qu'on pouvait établir un consensus. Alors je réunis toutes les six semaines les organisations syndicales avec les adjoints et les CPE ; nous sommes à parité. Nous établissons ensemble la liste des préoccupations - les leurs et les nôtres - et nous traitons tous les points. Nous ne sommes pas toujours d'accord mais on détermine toujours le point sur lequel nous allons travailler ensemble pour le bien de la collectivité.

Enfin un élément essentiel de la prévention contre la violence réside dans l'amélioration du cadre de vie : de jolies couleurs, du beau... "Donnez-leur du beau et ils le respecteront". De cela, je suis de plus en plus convaincue, et nous en faisons la preuve quotidiennement.

Des discussions s'engagent [NDLR dont le contenu a été intégré dans ce témoignage] autour de la mobilisation

des parents, de la stabilité des équipes, du projet d'établissement et de la possibilité de construire avec tous les acteurs une action cohérente.

NOTES

(1) Le lycée a mis en place une vidéo-surveillance qui aide à repérer les fautifs et qui a un effet dissuasif d'autant plus fort que les élèves croient que ce système est relié à la police, ce qui bien sûr n'est pas le cas.

(2) Lorsqu'un tuteur estime ne plus pouvoir s'occuper du jeune, l'adjoint de direction prend la relève.